

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	M. le Maire
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Absent excusé :

M. Ronan GILLES

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

04. DCM2026SIN04 - Actualisation des autorisations de programmes

Monsieur HURTREL rapporte :

S'agissant des communes de plus de 3.500 habitants, la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux en cours à caractère pluriannuel.

L'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (...). Chaque autorisation de programme (...) comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.»

Il convient de procéder à la révision des autorisations de programme afin d'actualiser leur montant global ou la répartition des crédits de paiement entre exercices.

I. AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 « TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	484 000,00 €
5 418 066,49 €	5 501 275,06 €	6 781 390,16 €	2 339 852,90 €	1 196 611,99 €	1 220 801,60 €	661 000,00 €	FCTVA	989 779,63 €
							Autofinancement/ emprunt	4 045 280,66 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°1 « Transition Ecologique et Energétique » comme suit :

AP n°1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	623 278,41 €
5 899 720,08 €	6 781 390,16 €	6 418 068,49 €	3 155 015,10 €	1 487 704,99 €	785 000,00 €	472 000,00 €	FCTVA	1 047 700,63 €
							Autofinancement/ emprunt	4 308 881,59 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2029 sont les suivantes :

- Acquisition et travaux de la Ferme maraîchère : 848 000 €
- Végétalisation des cours d'écoles : 1 077 000 €
- Entretien et remplacement des chaufferies : 1 251 000 €
- Infrastructures des ombrières du parking de l'Odysée : 548 000 €.

II. AUTORISATION DE PROGRAMME N°2 « EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°2 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC			Montant					
	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	2 540 000,00 €
3 122 222,58 €	6 114 442,00 €	6 125 574,58 €	50 459,58 €	208 810,00 €	- €	2 852 933,00 €	FCTVA	52 167,75 €
							Autofinancement/ emprunt	70 044,83 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°2 « Equipements d'accueil du jeune enfant » comme suit :

AP n°2 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		2026	2027	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC			Montant					
	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	1 798 858,35 €
3 201 370,18 €	8 125 574,58 €	3 122 222,58 €	74 794,01 €	188 028,28 €	928 151,00 €	2 102 908,00 €	FCTVA	539 918,37 €
							Autofinancement/ emprunt	952 595,44 €

Pour information, la principale opération inscrite dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2029 est la suivante :

- Multi-accueil Plaisance : 3 133 000 €.

III. AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 « GROUPE SCOLAIRE SALENTINE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°3 GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	Montant de l'AP - révisions antérieures		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2024		2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC			Montant					
	08/04/2024	16/12/2024					Subventions	354 000,00 €
4 335 459,77 €	4 358 172,72 €	4 378 172,72 €	4 315 478,77 €	19 981,00 €	- €	- €	FCTVA	687 000,00 €
CODE OPERATION : 0410							Autofinancement/ emprunt	3 294 459,77 €

Compte tenu de l'achèvement de l'opération et des derniers mandatements émis en 2024, il est proposé de procéder à la clôture de l'autorisation de programme n°3 « Groupe scolaire Salentine », en fixant son montant définitif à 4 315 478,77 €.

AP n°3 GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	Montant de l'AP - révisions antérieures		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		2026	2027	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC			Montant					
	16/12/2024	31/03/25					Subventions et autres	354 000,00 €
4 315 478,77 €	4 378 172,72 €	4 335 459,77 €	4 315 478,77 €	- €	- €	- €	FCTVA	687 000,00 €
CODE OPERATION : 0410							Autofinancement/ emprunt	3 274 478,77 €

IV. AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 « GROUPE SCOLAIRE SIMONE-VEIL »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°4 GROUPE SIMONE-VEIL	Montant de l'AP – révisions antérieures		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	16/12/2024					Subventions	804 987,00 €
11 400 000,00 €	11 400 000,00 €	11 380 000,00 €	3 590 205,88 €	6 215 086,02 €	1 594 708,32 €	- €	FCTVA	1 824 000,00 €
CODE OPERATION : 0419							Autofinancement/emprunt	8 681 033,00 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°4 « Groupe scolaire Simone-Veil », comme suit :

AP n°4 GROUPE SIMONE-VEIL	Montant de l'AP – révisions antérieures		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	16/12/2024	31/03/25					Subventions et autres	1 030 363,26 €
11 400 000,00 €	11 380 000,00 €	11 400 000,00 €	8 790 520,87 €	2 390 488,15 €	229 163,18 €	- €	FCTVA	1 824 000,00 €
CODE OPERATION : 0419							Autofinancement/emprunt	8 545 640,74 €

V. AUTORISATION DE PROGRAMME N°5 « EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°5 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	- €
4 599 410,95 €	1 578 581,14 €	2 674 264,85 €	1 098 057,93 €	791 553,02 €	295 800,00 €	2 414 000,00 €	FCTVA	764 497,37 €
							Autofinancement/emprunt	3 844 923,58 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°5 « Equipements scolaires et périscolaires » comme suit :

AP n°5 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	477 982,67 €
4 814 818,42 €	2 674 264,85 €	4 599 410,96 €	1 483 814,66 €	548 700,76 €	1 463 000,00 €	1 021 000,00 €	FCTVA	766 985,51 €
							Autofinancement/emprunt	3 379 567,84 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2028 sont les suivantes :

- Participation à la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée : 930 000 €
- Aménagement des restaurants satellites : 1 987 000 €
- Reprise des aires de jeux : 703 000 €.

VI. AUTORISATION DE PROGRAMME N°6 « MOYENS DE L'ACTION DES SERVICES MUNICIPAUX »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°6 MOYENS DE L'ACTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	- €
5 089 191,95 €	4 467 951,00 €	4 467 951,00 €	1 676 321,28 €	1 057 870,57 €	750 000,00 €	1 595 000,00 €	FCTVA	834 831,05 €
							Autofinancement/ emprunt	4 254 390,90 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°6 « Moyens de l'action des services municipaux » comme suit :

AP n°6 MOYENS DE L'ACTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	55 341,47 €
5 078 464,45 €	4 467 951,00 €	5 089 191,95 €	2 428 987,46 €	784 778,99 €	634 000,00 €	1 231 000,00 €	FCTVA	633 071,64 €
							Autofinancement/ emprunt	4 188 853,34 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2029 sont les suivantes :

- Renouvellement du matériel roulant : 2 476 000 €
- Mobilier : 1 177 000 €
- Développement et renouvellement du système d'information : 1 072 000 €.

VII. AUTORISATION DE PROGRAMME N°7 « COHESION SOCIALE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°7 COHESION SOCIALE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	708 000,00 €
5 412 717,97 €	4 125 751,00 €	5 120 000,00 €	1 289 784,92 €	1 722 933 €	1 640 000,00 €	780 000,00 €	FCTVA	887 902,26 €
							Autofinancement/ emprunt	3 816 115,71 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°7 « Cohésion sociale » comme suit :

AP n°7 COHESION SOCIALE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	1 439 362,00 €
5 078 691,39 €	5 120 000,00 €	5 412 717,97 €	1 619 576,90 €	1 955 121 €	880 000,00 €	745 000,00 €	FCTVA	833 273,72 €
							Autofinancement/ emprunt	2 807 062,67 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2028 sont les suivantes :

- Travaux de mise en accessibilité PMR : 1 024 000 €
- Terrain d'insertion temporaire du Haut-Cormier : 1 267 000 €
- Espace des solidarités et de la jeunesse : 1 059 000 €.

VIII. AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 « ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°8 ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	
5 823 711,99 €	5 126 027,00 €	5 097 784,77 €	2 385 286,01 €	1 588 426 €	1 291 000 €	4 890 000,00 €	FCTVA	1 627 885,89 €
							Autofinancement/ emprunt	8 295 825,84 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°8 « Entretien et sécurité du patrimoine bâti » comme suit :

AP n°8 ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	- €
7 482 371,88 €	5 097 784,77 €	9 923 711,59 €	3 374 478,24 €	1 656 885 €	1 201 900 €	1 210 000,00 €	FCTVA	1 222 487,03 €
							Autofinancement/ emprunt	6 229 884,52 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2030 sont les suivantes :

- Travaux de gros entretien et réparations du patrimoine : 5 823 000 €
- Contrôle d'accès des bâtiments : 520 000 €
- Patrimoine végétal 505 000 €.

IX. AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 « QUARTIER PLAISANCE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°9 QUARTIER PLAISANCE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	
12 693 990,33 €	9 909 000,00 €	9 909 535,00 €	226 914,83 €	207 026 €	389 803 €	11 770 247,00 €	FCTVA	2 082 322,17 €
							Autofinancement/ emprunt	10 611 668,16 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°9 « Quartier Plaisance » comme suit :

AP n°9 QUARTIER PLAISANCE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	2 378 141,06 €
11 691 696,76 €	9 309 235,00 €	12 693 990,33 €	236 260,63 €	134 630,13 €	447 500,00 €	10 733 286,00 €	FCTVA	1 811 342,53 €
							Autofinancement/ emprunt	7 381 202,17 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2033 sont les suivantes :

- Maison de quartier Plaisance : 9 398 000 €
- Maison France Services : 1 172 000 €

- Parc de Plaisance : 818 000 €.

X. AUTORISATION DE PROGRAMME N°10 « FABRIQUE DE LA VILLE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°10 FABRIQUE DE LA VILLE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2022	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	28/03/2022	08/04/2024					Subventions	
2 183 629,67 €	2 434 800,00 €	2 297 808,00 €	1 443 826,87 €	389 800,00 €	- €	330 000,00 €	FCTVA	
							Autofinancement/emprunt	2 183 629,67 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°10 « Fabrique de la ville » comme suit :

AP n°10 FABRIQUE DE LA VILLE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	1 400 000,00 €
2 184 363,88 €	2 297 808,00 €	2 163 629,87 €	1 444 563,88 €	739 800,00 €	- €	- €	FCTVA	- €
							Autofinancement/emprunt	784 363,88 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2028 sont les suivantes :

- Acquisitions foncières et immobilières : 1 455 000 €
- Programme d'actions foncières : 640 000 €.

XI. AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 « CULTURE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°11 CULTURE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	16/12/2024					Subventions	200 000,00 €
2 170 201,88 €	2 035 342,00 €	2 035 342,00 €	1 258 851,88 €	19 350,00 €	484 000,00 €	408 000,00 €	FCTVA	359 999,91 €
							Autofinancement/emprunt	1 614 201,98 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°11 « Culture » comme suit :

AP n°11 CULTURE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	16/12/2024	31/03/25					Subventions et autres	200 000,00 €
2 073 785,26 €	2 035 342,00 €	2 170 201,88 €	1 271 414,26 €	294 381,00 €	14 000,00 €	494 000,00 €	FCTVA	540 198,37 €
							Autofinancement/emprunt	1 633 609,89 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2030 sont les suivantes :

- Travaux, équipements et mobilier Espace culturel Odyssee : 1 487 000 €

- Théâtre et communs de la Gobinière : 229 000 €
- Travaux de reprise d'étanchéité de l'école de musique Origami : 271 000 €.

XII. AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 « EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 31/03/2025 :

AP n°12 EQUIPEMENTS SPORTIFS	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2023	2024		Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	03/04/2023	08/04/2024					Subventions	€
12 145 245,37 €	14 500 000,00 €	15 237 820,68 €	1 166 791,65 €	927 253,72 €	934 000,00 €	9 123 200,00 €	FCTVA	2 104 670,35 €
							Autofinancement/ emprunt	10 040 575,02 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°12 « Equipements sportifs » comme suit :

AP n°12 EQUIPEMENTS SPORTIFS	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2024	2025		Montant	2026	2027	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	08/04/2024	31/03/25					Subventions et autres	280 000,00 €
15 312 186,19 €	15 237 820,68 €	12 145 245,37 €	1 777 827,29 €	1 693 838,00 €	4 432 300,00 €	7 608 120,00 €	FCTVA	2 724 435,99 €
							Autofinancement/ emprunt	12 327 760,20 €

Pour information, les principales opérations inscrites dans cette autorisation de programme sur la période 2022-2034 sont les suivantes :

- Ensemble sportif de la Cholière : 5 501 000 €
- Ensemble sportif du Mail : 5 743 000 €
- Ensemble sportif de la Bugallière : 2 006 000 €
- Ensemble sportif du Bois-Raguenet : 492 000 €.

DECISION

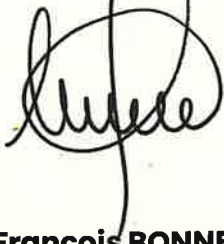
VU les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 9 voix CONTRE de M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN et M. Thierry BOUTIN du groupe « Un nouvel état d'esprit pour Orvault ».

- **APPROUVE** la révision des autorisations de programme telle que présentée ci-dessus.
- **PROCEDE** à la clôture de l'autorisation de programme n°3 « Groupe scolaire Salentine », en fixant son montant définitif à 4 315 478,77 €.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 10 février 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Sandrine BRUN

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **10 FEV. 2026**

Et par publication le : **10 FEV. 2026**

